

## **HAUT COMMISSARIAT**

PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLES DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL/DEUXIEME PHASE (PGIRE II)

## AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

No de Crédit : GN 5660 No. de référence : N° 27 du PPM/HC-IDA

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a reçu des Fonds de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités de la deuxième phase du Projet PGIRE et a l'intention d'utiliser une partie de ces montants pour effectuer les paiements au titre de la mission relative au : « contrôle des travaux d'achèvement et de confortement des périmètres des bas-fonds et petites plaines dans les communes rurales de Kolet et de Konah dans la Préfecture de Tougué, République de Guinée».

Les zones d'activités concernent la préfecture de Tougué dans les localités de Kolet et Konah.

Préfecture	Commune Rurale	Périmètres	Superficie	Distance (Km) par rapport au chef-lieu
Tougué	KOLET	GOLOMADINA	29,83 ha	Konah est à 30 km de Tougué (route en terre accessible mais dégradée)
		FARATO	13,07 ha	
		DOMBELEYA		
		KOLET	55,06 ha	
	KONAH	PARAWOL	98 ha	
		KONAH		

L'objectif général de cette mission est d'assurer, pour le compte de l'OMVS, les prestations de contrôle et de surveillance des travaux restants au niveau des périmètres ci-dessus, dans la préfecture de Tougué, République de Guinée.

Immeuble OMVS Rocade Fann Bel Air - Cerf volant - BP 3152 Dakar (Sénégal) Tél : +221 33 859 81 81 - Fax : +221 33 864 01 63

Courriel: omvssphc@omvs.org - Web: www.omvs.org

De manière spécifique, il s'agira, entre autre, d'assurer :

La coordination et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux, dans le respect des

Normes et des Règles de l'Art,

Le respect des délais contractuels d'exécution des travaux ;

L'assistance au maitre d'ouvrage dans toutes les questions relatives à la gestion du contrat,

notamment les questions d'ordre technique;

Le contrôle de la mise en œuvre par l'entreprise de plans d'assurance qualité au cours de

l'exécution des travaux;

Le contrôle de la mise en œuvre par l'entreprise des mesures de sécurité, d'hygiène, et de

protection de l'environnement,

La rédaction de rapports mensuels relatifs à l'état d'exécution des travaux dans tous ses

aspects, etc.

Les services de consultants comprennent, sans être limitatifs,

Vérification de tous les documents techniques, administratifs et financiers préliminaires au 0

redémarrage des travaux;

Préparation des pièces à caractère technique (plans adaptés à chaque site); 0

Vérification sur les chantiers des matériels et du personnel mobilisé 0

La vérification et la validation des dossiers d'exécution réalisés par l'Entreprise, selon les 0

stipulations des spécifications techniques particulières ;

L'approbation des corrections apportées éventuellement par l'Entrepreneur aux procédés et 0

modes d'exécution des travaux;

Réception des équipements d'exhaure et contrôle des travaux de pose ; 0

Réception des équipements solaires, vérification de la conformité aux spécifications 0

techniques et contrôle des travaux d'installations/raccordements

Le contrôle de l'organisation du chantier chantiers et la vérification des moyens humains et 0

matériels de l'Entreprise, en tenant compte des chronogrammes prévisionnels (planning

initial et mises à jour successives) de réalisation des travaux ;

Immeuble OMVS
Rocade Fann Bel Air - Cerf volant - BP 3152 Dakar (Sénégal)
Tél : +221 33 859 81 81 - Fax : +221 33 864 01 63

La vérification de la conformité des travaux aux projets d'exécution 0

approuvés, aux plans contractuels, aux prescriptions des documents contractuels et aux

ordres de service;

La préparation des décisions techniques à prendre par le maitre d'ouvrage, compte tenu de 0

l'avancement des travaux, des difficultés rencontrées et des événements non prévisibles ;

La vérification et la validation des quantités des travaux réalisés ; 0

Vérification de la mise en œuvre des prescriptions techniques, environnementales et sociales 0

contenues dans les DAO et PGES

L'organisation et la conduite des opérations de réception des travaux : réceptions provisoires  $\circ$ 

et réceptions définitives ainsi que la rédaction des projets des procès-verbaux de réception ;

Du suivi des réserves formulées lors des opérations de réception, jusqu'à leur levée ; 0

Le Haut-Commissariat de 1'OMVS invite les firmes de consultants (Bureaux

d'Etudes/Sociétés/Cabinets) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-

dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les

qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour

l'établissement de la liste restreinte sont :

Expérience générale : elles concernent toutes les références fournies et relatives à des

prestations de supervision et de contrôle de travaux d'aménagement hydro agricoles au

cours des dix dernières années.

Expériences spécifiques: elles concernent toutes les références fournies et attestées,

relatives à des prestations de la supervision et le contrôle des travaux d'aménagement hydro

agricoles similaires (nature, envergure et complexité) aux périmètres concernés et réalisés au

cours des dix dernières années.

Expérience sous Régionale et locale : elles concernent les références fournies relatives aux

prestations effectuées dans le bassin du fleuve Sénégal ou dans les Etats membres de

1'OMVS.

En outre les consultants devront prouver la disponibilité du personnel compétent

pour assurer les prestations requises (fournir les CV). Il s'agit :

● Un ingénieur (bac +5) en Génie Civil/Génie Rural ou profil équivalent disposant de

plus de quinze (15) ans d'expérience et ayant une excellente connaissance de la

problématique de l'agriculture irriguée et des ouvrages hydrauliques. Il doit avoir au

moins cinq (5) références dans le domaine des aménagements hydroagricoles, des

ouvrages hydrauliques (aménagements des bas-fonds ou plaines) et avoir au moins

deux références en qualité de chef de mission dans les travaux d'aménagement hydro

agricoles;

→ Trois (3) surveillants des travaux : techniciens supérieurs (bac +2 au moins) de génie

civil/génie rural ou profil équivalent disposant au moins de sept (7) ans

d'expériences professionnelles avec cinq (5) références en contrôle/supervision des

travaux d'aménagements hydroagricoles ou ouvrages hydrauliques;

**⊃** Trois (3) chefs de brigades, topographes (bac +2 au moins) ou équivalent ayant

chacun sept (7) ans d'expériences professionnelles et cinq (5) références dans les

études/ contrôle/supervision des travaux d'aménagement hydroagricoles ;

**○** Un (1) environnementaliste ou équivalent (bac +3) ayant au moins 3 années

d'expériences dans le suivi de la mise en œuvre environnementale et sociale au

niveau des aménagements hydroagricoles;

● Un (01) ingénieur (Bac+5) électromécanicien ou tout profil équivalent, disposant de

plus de 7 ans d'expériences professionnelles. Il doit avoir au moins 3 références dans

le contrôle d'installation et pose d'équipements d'exhaure électrique/ solaire des

systèmes de pompage d'eau.

● Un ingénieur hydrogéologue/Géophysicien (Bac + 5) ou tout profil équivalent,

disposant au moins 10 ans d'expérience professionnelle. Il doit avoir au moins 4

références en étude et suivi d'exécution des forages de production d'eau.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives :

Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des

Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, Edition Janvier 2011, révisée Juillet 2014 »,

relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences

respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur les Qualifications des

Consultants (QC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous

et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures (heure locale) auprès de :

✓ Haut Commissariat de l'OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf Volant BP 3152

Dakar/Sénégal, Tel: (00221) 33 859 81 81 Fax (00221)33 864 01 63,

E-mail omvssphc@omvs.org avec copie à issa.keita@omvs.org et

ibrahima.diallo@omvs.org Dakar/Sénégal

Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessus (seule

adresse autorisée) en personne, par courrier, par facsimile (fax) ou par courrier électronique au

plus tard le lundi 13 décembre 2021 à 12 heures précises (heure locale).

Dakar, le 26 novembre 2021

Le Haut Commissaire de l'OMVS

**Hamed Diane SEMEGA** 

Immeuble OMVS
Rocade Fann Bel Air - Cerf volant - BP 3152 Dakar (Sénégal)
Tél : +221 33 859 81 81 - Fax : +221 33 864 01 63

Courriel: omvssphc@omvs.org - Web: www.omvs.org